avoir bonnes mines

Où l'on s'achemine vers la possibilité de mines de fer sous le Cocheron

Les mines de fer du plateau du Fays qui alimentent le haut- fourneau de Velars deviennent insuffisantes. Par une lettre en date du 22 octobre 1855, la société Thoureau commence des démarches pour l'ouverture de nouvelles mines.

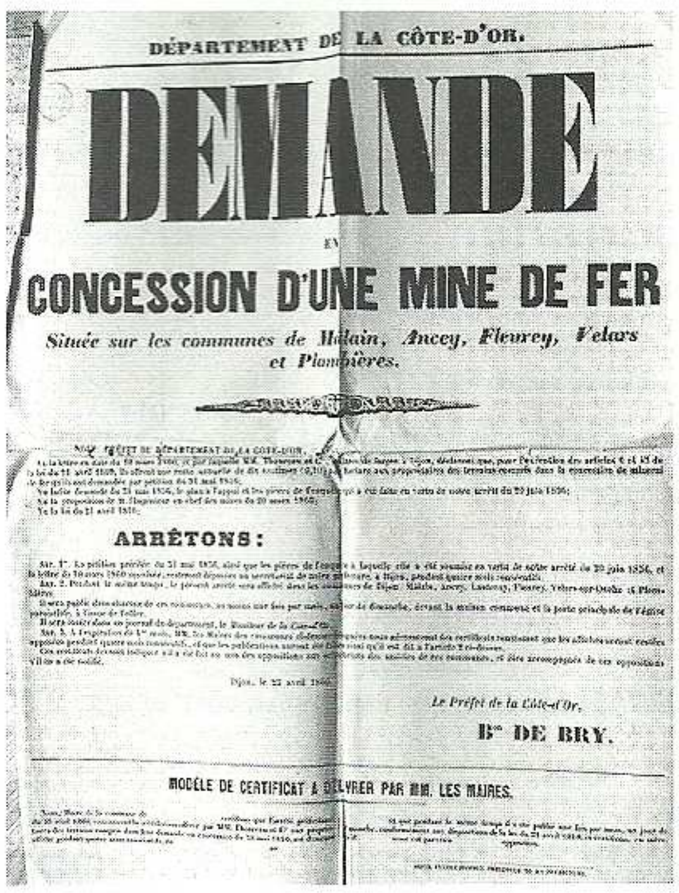
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

DEMANDE

EN

CONCESSION D'UNE MINE DE FER

Située sur les communes de Mâlain, Ancey, Fleurey, Velars et Plombières.

ARRÊTONS :

Le Préfet de la Côte-d'Or,

B^on DE BRY.

MODÈLE DE CERTIFICAT A DÉLIVRER PAR MM. LES MAIRES.

Affiche de publication de l'arrêté du 23 avril 1860 accordant la concession à l'entreprise Thoureau.

La demande de concession sur Mâlain, Ancey, Fleurey, Velars, Plombières est officielle le 31 mai 1856. Elle correspond à environ 2 000 ha situés au nord d'une ligne allant de la gare de Mâlain au viaduc du chemin de fer de la Combe Malloye en passant par le clocher de Fleurey. Cette demande englobe le Cocheron où le minerai affleure sur toute la périphérie. Un arrêté du préfet daté du 20 juin 1856 entérine la demande.

A Fleurey et dans les autres communes, celle-ci est affichée pendant quatre mois consécutifs et publiée au moins une fois par mois un jour de dimanche ou de fête devant la maison commune et la porte principale de l'église paroissiale à l'issue de l'office.

Après les rapports des ingénieurs des mines des 18 juillet et 5 août 1859, la concession est accordée par un arrêté du préfet du 9 août 1859 pour "des minerais exploitables par des travaux souterrains sur la zone définie".

Les nouvelles mines de fer destinées au haut-fourneau de Velars ne seront pas créées. Le fer obtenu en utilisant le charbon de bois coûte deux fois plus cher que celui qu'on fabrique depuis peu en employant la houille. Le fer anglais, malgré des barrières douanières, arrive massivement en France. En 1862, la société Thoureau qui, quelques années plus tôt, vantait 'le fer au bois", fait faillite. Ses immeubles sont mis en vente sans succès.

La division des mines de la préfecture de la Côte-d'Or écrit au Ministre des Travaux Publics le 3 février 1862 : "*Il est à craindre, dans la situation actuelle de l'industrie du fer au bois, que cette usine ne soit détruite et la mine de Velars abandonnée.*

MM les ingénieurs pensent qu'il serait convenable de ne pas donner suite, au moins quant à présent, à la concession de mine de fer précitée".

Après quelques péripéties menant aux années 1868, la demande de concession pour les forges de Velars est totalement abandonnée et par là même les éventuelles mines sous le Cocheron.

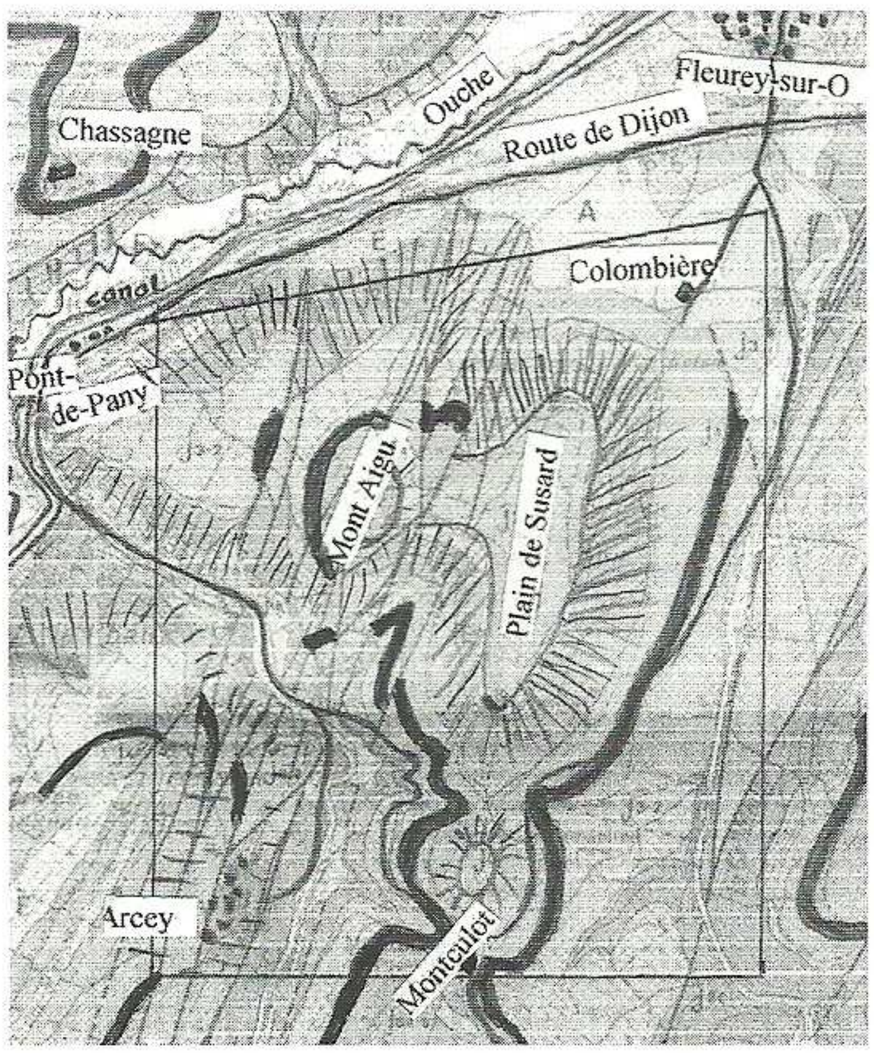

Limites de la concession demandée par les Schneider du Creusot sous le Plain de Suzard.
En noir, les affleurements de minerai de fer.

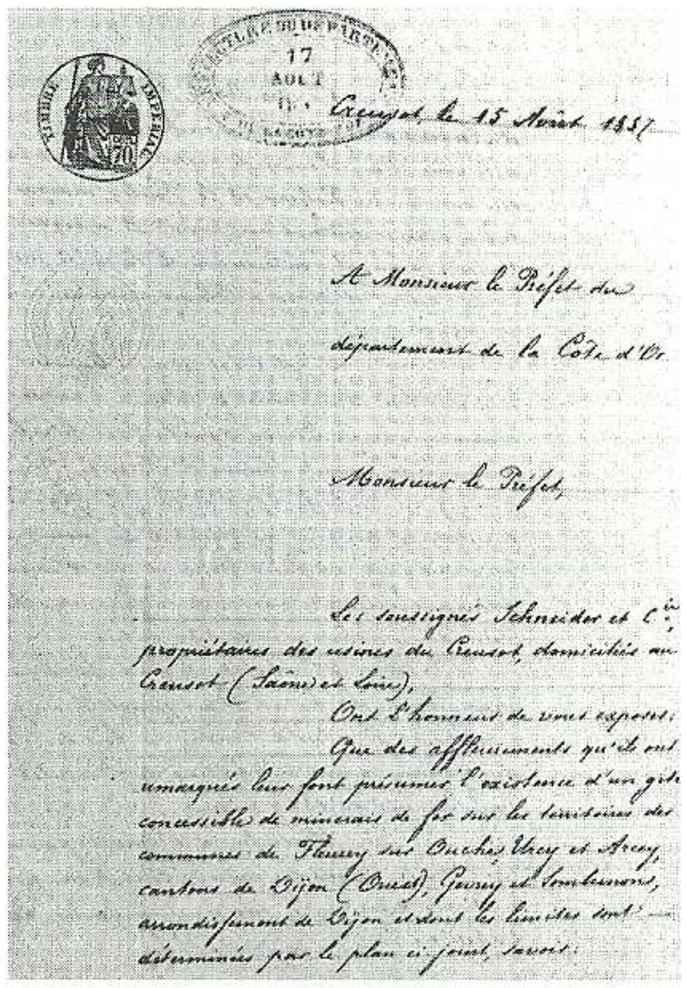
17 AOUT

Creusot, le 15 Août 1857

A Monsieur le Préfet du département de la Côte d'Or.

Monsieur le Préfet,

Les soussignés Schneider et Cie, propriétaires des usines du Creusot, domiciliés au Creusot (Saône et Loire),

Ont l'honneur de vous exposer :

Que des affleurements qu'ils ont remarqués leur font présumer l'existence d'un gîte concessible de minerais de fer sur les territoires des communes de Fleurey sur Ouche, Urcy et Arcey, cantons de Dijon (Ouest), Genlis et Longvic, arrondissement de Dijon et dont les limites sont déterminées par le plan ci-joint, savoir :

Début de la lettre des forges Schneider du Creusot.

Où il est question de mines de fer sous le Plain de Suzard.

En 1857, les Schneider, maîtres de forges au Creusot, manquent aussi de minerai de fer pour faire fonctionner leurs 13 hauts-fourneaux. Par une lettre du 15 août 1857, ils demandent au préfet de la Côte-d'Or une concession d'exploitation de minerai correspondant à des affleurements d'oolithe ferrugineuse sur la périphérie du Plain de Suzard et du Mont Aigu. On est assez loin du Creusot, mais on peut penser qu'il était envisagé de transporter le minerai en utilisant la voie d'eau du canal.

Les forges du Creusot ne feront pas faillite : elles utilisent non pas le charbon de bois mais la houille, pourtant le projet sous le Plain de Suzard sera lui aussi abandonné ; pour quelles raisons ?

Sources : archives départementales 14 SA19 et M148 h1